

***SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 16 OCTOBRE 2025
A 18 HEURES
A LA Mairie DE BESSEGES
" Salle du Conseil Municipal "***

Etaient présents : M Bernard PORTALES -MME Marie-Hélène MALBOS- M Gilbert BAPTISTE- MME Martine DOMERGUE - M Rodolph PELLIER - MME Christine ROUX - M Claude VIGOUROUX- MME Marie-Cécile VAUSSENAT - MME Anne- Marie BENAVENT- M René SANSONETTI - MME Sylvie PESENTI - M Serge GRANGEON -M Luc VAN DER HAEGHEN- M Pascal MAILLET - MME Marie-Louise RIEU-

Etaient absents excusés : M Jacques MOLLE - MME Catherine STECKIW - MM Claude ROUX - Jérôme GIUNTA - MMES Audrey ROUDIL - Jennifer GUERIN - Marie CARRE - M Jean GONZALEZ

Ont voté par procuration : MM Jacques MOLLE – Jean GONZALEZ

Secrétaire de séance : M Rodolph PELLIER

Madame Christine ROUX, Adjointe au Maire, indique à l'Assemblée Délibérante qu'elle a une procuration de Monsieur Jacques MOLLE, 1^{er} Adjoint au Maire, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Monsieur Pascal MAILLET, Conseiller Municipal, indique à l'Assemblée Délibérante qu'il a une procuration de Monsieur Jean GONZALEZ, Conseiller Municipal, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 OCTOBRE 2025

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 22 OCTOBRE 2025.

2°) DEMANDE DE SUBVENTION – ETOILE DE BESSEGES 2026

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'allouer à l'association « Union Cycliste Bessègeoise » une subvention d'un montant de 24 000,00 euros pour l'organisation de l'Etoile de BESSEGES, Edition 2026.

3°) ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte les termes du nouveau règlement du restaurant scolaire municipal avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2025.

4°) ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DES GARDERIES MUNICIPALES

A l'unanimité de membres présents, le conseil municipal accepte les termes du nouveau règlement des garderies municipales avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2025.

5°) PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LE RISQUE SANTE

A l'unanimité de membres présents, le conseil municipal décide de participer financièrement, à compter du 1^{er} janvier 2026, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, et décide de fixer le montant de la participation de la collectivité à 23,00€ bruts mensuels sans modulation à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie santé labellisée qui sera à fournir une fois par an au service Ressources Humaines, ou à chaque changement de situation ou de nouveau recrutement.

6°) APPLICATION AUX AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES NOUVELLES REGLES RELATIVES AU MAINTIEN DES PRIMES ET INDEMNITES DES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT PENDANT LES PERIODES DE CONGE DE LONGUE MALADIE ET DE CONGE DE GRAVE MALADIE

A l'unanimité des Membres Présents, le conseil municipal décide de l'application aux agents de la commune de BESSEGES des règles relatives au maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat, pendant les périodes de congé de longue maladie et de congé de grave maladie, à savoir le maintien des primes et indemnités dans les proportions de 33% la première année, et de 60% les deuxièmes et troisième années.

7°) REACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2025 – SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

A l'unanimité des Membres Présents, le conseil municipal décide de supprimer 14 emplois permanents à temps complet du tableau des effectifs : 10 dans la filière technique, 1 dans la filière sportive, 1 dans la filière animation et 2 dans la filière police municipale.

8°) LOCATION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AB N°567 – CONCLUSION D'UN BAIL AU PROFIT DE LA REGIE VACANCEZE POUR UTILISATION D'UN TERRAIN A DES FINS DE PARKING

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de souscrire, au profit de la régie à autonomie financière « VACANCEZE », un bail de location d'une durée d'UN an, débutant le 1^{er} janvier 2026 pour se terminer le 31 décembre 2026, et concernant le terrain sis « Les Traverses Basses », cadastré Section AB N°567, d'une superficie de 6 ares et 33 centiares, et appartenant à Madame Patricia GRASSET, née BAISSAC, et accepte le montant de loyer de 882,76€ annuel, payable au mois de novembre 2026.

9°) AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DE LA MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE – ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre de l'organisation des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026, une convention relative à la réalisation de la mise sous pli de la propagande électorale adressée aux électeurs doit être signée entre la commune et les services de l'Etat.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal approuve la convention relative à la réalisation de la mise sous pli de la propagande électorale, dans le cadre des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires à cet effet.

10°) RESILIATION PARTIELLE BAIL PROFESSIONNEL MAISON DE SANTE PLURI DISCIPLINAIRE – MADAME MANON MARCONNET

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal prend acte de la résiliation partielle du bail professionnel conclu avec Madame Manon MARCONNET dans le cadre de la maison de santé pluridisciplinaire, à compter du 31 décembre 2025.

11°) INFORMATIONS – DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE LA DELIBERATION DU 27 MAI 2020 ET DE LA DELIBERATION N°2025-02-9 DU 18 JUIN 2025

Le Conseil Municipal prend acte des décisions municipales suivantes :

<u>DECISION N°2025/03 : Fongibilité des crédits -M57 : Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre</u>					
--	--	--	--	--	--

BUDGET	SECTION	SENS	CHAPITRE/OPERATION	ARTICLE	MONTANT
71600	FONCTIONNEMENT	DEPENSE	023	023	- 29 458,00€
71600	FONCTIONNEMENT	RECETTE	74	74741	- 29 458,00€

BUDGET	SECTION	SENS	CHAPITRE/OPERATION	ARTICLE	MONTANT
71600	INVESTISSEMENT	RECETTE	021	021	- 29 458,00€
71600	INVESTISSEMENT	RECETTE	13	1311	- 30 542,00€
71600	INVESTISSEMENT	RECETTE	13	13251	+ 60 000,00€

<u>DECISION N°2025/04 : Fongibilité des crédits -M57 : Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre</u>					
--	--	--	--	--	--

BUDGET	SECTION	SENS	CHAPITRE/OPERATION	ARTICLE	MONTANT
71000	INVESTISSEMENT	DEPENSE	204	20422	- 304,00€
71000	INVESTISSEMENT	DEPENSE	9004	2188	+ 304,00€

<u>DECISION N°2025/05 : Fongibilité des crédits -M57 : Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre</u>					
--	--	--	--	--	--

BUDGET	SECTION	SENS	CHAPITRE/OPERATION	ARTICLE	MONTANT
71000	INVESTISSEMENT	DEPENSE	16	1641	- 14 640,00€
71000	INVESTISSEMENT	DEPENSE	9001	2315	+ 14 640,00€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00.

Monsieur Rodolph PELLIER
5^{ème} Adjoint au Maire de BESSEGES

